

Annexe 4 : Contrôles des Performances

L'inscription à la NetCoupe implique l'acceptation du règlement, le respect des règles de l'air et la mise à disposition des attestations de vols en cas de contrôles

1 Réalisation de la performance

Le parcours comporte **3 points de virage au plus entre le départ et l'arrivée**. Le planeur doit survoler la zone d'observation de chacun des jalons du parcours (§ 1.1 du code sportif).
La distance minimale d'un circuit est fixée à 10 kilomètres.

2 Enregistrement du vol

Pour valider une performance il est nécessaire de fournir un fichier de vol au format IGC provenant de n'importe quel enregistreur GPS pourvu qu'il stocke les informations de latitude, de longitude et d'altitude (pression ou GPS) en fonction du temps.

Si l'enregistreur dispose d'une fonction de signature électronique du fichier, l'intégrité des données devra être démontrée sous peine d'invalidation du vol.

3 Déclaration

Pour valider une performance en "comme prévu" et bénéficier du bonus associé, il est nécessaire que le circuit réalisé ait été déclaré avant le décollage soit de façon électronique (recommandée), soit sur papier.

3.1 Déclaration électronique

La déclaration électronique du circuit prévu avant le décollage est réalisable à partir soit d'un enregistreur GPS homologué IGC, soit à partir des logiciels enregistrant les vols et reconnus par l'organisation à condition que la fonction de signature électronique du fichier soit activée.

3.2 Déclaration papier

La forme de la déclaration de vol sur papier est donnée en page 2 de cette annexe.

- La déclaration de vol avant le décollage doit mentionner **avec précision le nom et les coordonnées géographiques** (latitude et longitude) des points de départ, de virage et d'arrivée.
- La déclaration de vol doit être signée par un **Commissaire Sportif** avant le décollage.
- La déclaration de vol doit **rester au sol jusqu'à la fin du vol**.
- Après le vol, le pilote signe sa déclaration en certifiant exactes sur l'honneur les informations mentionnées.

4 Vol en compétition

Seules les performances en « course sur circuit imposé » réalisées exactement comme définies par l'organisation du championnat peuvent être enregistrées en « comme prévu ».

Dans tous les autres cas (épreuves sur secteur ou course sur circuit imposé inachevée) la performance est « libre ».

5 Utilisation d'un motoplaneur

La méthode « Enregistrement de l'arrêt de la propulsion et validation » est décrite au § 4.8 du Code Sportif.

6 Archivage

Les justificatifs des performances (déclarations de vol, fichiers d'enregistreur de vol) sont conservés dans l'association par le **Responsable du club** pendant 6 mois après la fin de l'année concernée et restent à la disposition de la FFVV (Président de la Commission Sportive) ou des Commissaires de la NetCoupe pour un contrôle éventuel.

DECLARATION DE VOL

Veillez indiquer les coordonnées latitude et longitude de tous les points et faire signer la déclaration par un Commissaire Sportif avant le décollage

NOM DE L'ASSOCIATION		Distance (km) :
DATE DU VOL	NOM ET PRENOM DU PILOTE	
TYPE ET IMMATRICULATION DU PLANEUR	GPS – LOGGER (Type et numéro de série)	
Départ – Nom / Désignation :		
Latitude N/S : _____ - Longitude E/W : _____		
1er point de virage – Nom / Désignation :		
Latitude N/S : _____ - Longitude E/W : _____		
2ieme point de virage – Nom / Désignation :		
Latitude N/S : _____ - Longitude E/W : _____		
3ieme point de virage – Nom / Désignation :		
Latitude N/S : _____ - Longitude E/W : _____		
Arrivée ou atterrissage – Nom / Désignation :		
Latitude N/S : _____ - Longitude E/W : _____		
Nom, numéro et signature <u>avant le décollage</u> du Commissaire Sportif		Signature après le vol du Pilote certifiant sur l'honneur la déclaration
Date et heure :		Heure de l'atterrissage :

La déclaration de vol doit être complétée en identifiant les points de virage (nom et coordonnées) puis signée par un Commissaire Sportif avant le décollage